



HAL
open science

Réactions de Didier de Robillard à l'article de Claudine Bavoux "Profils de jeunes Réunionnais en filières professionnalisantes"

Didier de Robillard

► To cite this version:

Didier de Robillard. Réactions de Didier de Robillard à l'article de Claudine Bavoux "Profils de jeunes Réunionnais en filières professionnalisantes". Travaux & documents, 2001, Les "parlers jeunes" à La Réunion, 15, pp.81-88. hal-02180859

HAL Id: hal-02180859

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02180859>

Submitted on 16 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RÉACTIONS DE DIDIER DE ROBILLARD À L'ARTICLE DE CLAUDINE BAVOUX,
« **Profils de jeunes Réunionnais en filières
professionnalisantes** »

DIDIER DE ROBILLARD
U.M.R. 6058 DU C.N.R.S.
UNIVERSITÉ DE TOURS

Je suis très heureux d'avoir l'occasion d'intervenir comme « réactant » à cet article de Claudine Bavoux, et, qui plus est, dans la revue *Travaux et Documents*. En effet, je puis ainsi continuer à collaborer avec Claudine Bavoux avec qui j'ai beaucoup échangé pendant mon séjour réunionnais, ainsi qu'avec le LCF / UMR 6058 qui m'y a accueilli et « hébergé ». C'est aussi une occasion de contribuer en même temps à cette revue à laquelle j'ai participé au moment de sa relance, au début des années quatre-vingt-dix, publication qui va bientôt passer le cap des dix ans d'existence, malgré le sombre avenir qui lui était prédit au moment de son premier numéro !

MÉTHODE

Sur le plan de la méthode, d'abord, il me semble important de considérer une caractéristique de cette enquête : il s'agit d'un travail d'ampleur modeste tant pour ce qui est de la masse de données recueillies, que du nombre d'informateurs, et donc de la maîtrise des variables pertinentes, souvent liées à la taille de la population d'enquête.

Il me semble important de faire allusion à deux problèmes, qu'il ne sera pas possible de traiter en profondeur ici, mais qui seront sans doute repris par la suite.

1. Il est clair qu'il est difficile de réaliser, en France, des enquêtes sociolinguistiques à grande échelle¹, à la fois parce que les finan-

1. Une exception à cela, qui est très éloquent : ce type de travaux se fait essentiellement à la faveur de thèses, à la faveur desquelles des doctorants

cements pour de telles enquêtes font défaut (de quand date la dernière enquête de grande ampleur qui ait été financée ?), et parce que, au fil des réformes de l'Université, les enseignants-chercheurs ont de moins en moins de ressources disponibles pour aller sur le terrain avec tout ce que cela implique (temps, argent). Il faut bien écrire un jour ce qui se dit tous les jours ! Une sociolinguistique dont les méthodes, quantitatives, seraient calquées sur celles fréquemment mises en œuvre en sociologie par exemple, une sociolinguistique fondée essentiellement sur le traitement de données *abondantes* et faisant *varier* tous les paramètres pertinents est donc actuellement extrêmement difficile à pratiquer. Face à cela, une réponse est possible², celle mise en œuvre ici : de modestes enquêtes échelonnées dans le temps, en faisant varier les paramètres, de façon à ce que l'on puisse espérer, sur la durée, rassembler les éléments recueillis, et, à la façon d'un puzzle, constituer progressivement une image de plus en plus nette.

Cela entraîne des changements dans la façon d'envisager le métier de chercheur : chaque enquête est, encore plus qu'il est coutume de l'affirmer de manière plus ou moins rituelle, conçue comme une toute petite pièce d'un ensemble qui se construit sur plusieurs années, et *collectivement*, un seul chercheur individuel ne pouvant suffire à la tâche. Il est en effet de plus en plus nécessaire, vu la difficulté à réaliser des enquêtes de grande ampleur, de comparer les données obtenues à la faveur d'enquêtes différentes, afin d'avancer plus vite dans la connaissance, face d'ailleurs à des objets qui évoluent dans le temps, et qui rendent donc nécessaire la constitution de savoirs à moyen terme, sous peine de devoir traiter des données trop éloignées par les dates de recueil pour être aisément comparables.

Cela peut entraîner des changements assez importants dans les approches, tels que ceux étudiés dans l'ouvrage de Philippe Blanchet (2000) : la raréfaction des moyens de recherche pourrait impliquer des travaux plus qualitatifs que quantitatifs, et cela indépendamment des raisons, par ailleurs excellentes à mon avis, d'envisager des recherches plus qualitatives que quantitatives (dans

motivés recueillent et traitent ensuite des quantités parfois énormes de données, sur plusieurs années.

2. L'autre consiste à renoncer à faire de la sociolinguistique autrement qu'en pratiquant l'analyse de discours, qui produit des résultats intéressants, mais qui ne peuvent pas couvrir tout le champ des questions pertinentes.

ce même ouvrage), sans plaider pour autant pour que seules les approches qualitatives soient utilisées, et loin de là.

2. Cette enquête s'attaque à une question peu étudiée, celle des compétences linguistiques et des possibilités de recrutement, particulièrement en milieu linguistiquement hétérogène, sujet qui m'intéresse au premier chef³. Cette problématique est d'ailleurs d'autant plus pertinente qu'elle risque de se heurter à l'obstacle du « sociolinguistiquement correct », avatar du « politiquement correct ». En effet, des enquêtes réalisées par Géraldine Salin dans le cadre d'un mémoire de maîtrise réalisé à l'Université de Tours (Programme « Images de la variation en français », réalisé par l'équipe « Français émergents » et financé par la D.G.L.F.), (Salin, 2000) mettent des informateurs en présence d'échantillons de français parlé diversement, avec ce que l'on a l'habitude d'appeler de manière floue des « accents » différents. Lorsque les témoins sont appelés à caractériser les différentes « parlures » qui leur sont proposées, ils ne répondent fréquemment pas à la question, et, lors d'un entretien postérieur à l'enquête, expriment leur malaise :

« Ca me gêne d'émettre des jugements car ça pointe le doigt sur des différences peut-être réelles mais qu'on n'a pas envie de montrer du doigt. » (Salin, 2000, p. 71).

« On peut répondre que des stéréotypes dans ce questionnaire, ... des stéréotypes qu'on n'a pas envie de mettre finalement. » (Salin, 2000, p. 71).

Se pose, face à ce phénomène, une question classique en sciences humaines : vaut-il mieux que les chercheurs évitent toute question ayant des retombées pratiques pour ne pas contribuer à la stigmatisation de catégories sociales⁴ (ou accentuer ce phénomène) lors de leurs enquêtes, mais alors en laissant se perpétuer les phénomènes de stigmatisation sans pouvoir les mettre en cause, par défaut de données convaincantes ? Est-il préférable d'étudier ces phénomènes, avec un minimum de précautions, pour pouvoir disposer de données, afin d'informer la société en général dans une entreprise d'*auto-transparence sociale*, et les décideurs en particulier, dans le but immédiat de combattre les représentations inexactes, souvent négatives, et l'objectif lointain, de remédier à ces

3. Robillard (1989) avec une enquête au sein d'une sucrerie mauricienne éminemment « plurilingue ».

4. Fréquemment en effet, les problématiques sociales sont liées à des catégorisations qui aboutissent à des hiérarchisations, donc à des jugements de valeur où il faut bien qu'il y ait un groupe dévalorisé aux yeux des « autres ».

phénomènes si l'on pense qu'ils sont nuisibles et néfastes ? Il n'y a sans doute pas de réponse tranchée et définitive à ces questions, à la fois parce que cela dépend du positionnement de chaque chercheur (sur le plan politique, au sens général du terme) et de la façon dont sont abordés ces problèmes sur le terrain, dans les enquêtes.

L'enquête de Claudine Bavoux me semble avoir le mérite de poser à nouveau cette question, choix que j'ai tendance à partager, et que j'ai eu l'occasion de mettre en œuvre⁵, question qui a souvent été posée pendant les débats du colloque *France, pays de contacts de langues ?* (9-10 novembre 2000, Tours), et qui trouve ici une illustration.

RÉSULTATS

L'enquête de Claudine Bavoux, elle le souligne bien elle-même, souffre de cette situation peu favorable à l'enquête à grande échelle : « *La comparaison des deux formations sera cependant biaisée, et il faudra y prendre garde, par le fait que le niveau d'étude n'est pas exactement comparable [...]* » dit-elle pour relativiser les résultats qui vont suivre, et elle a, me semble-t-il, à la fois raison de pratiquer cette élémentaire prudence, tout en poursuivant son travail d'analyse.

C'est pourquoi, pour ma part, je n'utiliserais pas le terme de groupe « témoin », qui me semble relever de l'idéologie « expérimentale » au sens le plus strict : le groupe « témoin » est celui auquel par exemple le chercheur en médecine inocule un placebo, soit quelque chose comme le degré zéro d'une variable. Rien de comparable ici, me semble-t-il, où on a plutôt deux groupes contrastés, qui permettent d'éviter au chercheur d'affirmer quoi que soit dans l'absolu en lui fournissant un point d'appui comparatif, ce qui me semble une utile précaution.

Mis à part cette prudence terminologique, aucun point des analyses de Claudine Bavoux ne suscite de réaction particulière chez moi, quoique « réactant », sinon quelques remarques qui prolongent parfois celles que fait l'auteur de cet article.

5. Baggioni, D., et Robillard, D. de, *Ile Maurice, une francophonie paradoxale*, 1990. Dans cet ouvrage sur la situation de l'Île Maurice, particulièrement caractérisée par des problèmes ethniques aigus, les auteurs ont fait le choix d'en parler ouvertement, pour vaincre la « désinformation » qui pouvait régner, et qui est propice à tous les mythes, justement du fait de l'étanchéité des compartiments ethniques.

1. Réponses à la question A3 : *Si vous utilisez un « parler jeune », pensez-vous que vous l'abandonnerez en entrant dans la vie professionnelle ?*

Les témoins répondent souvent en tenants de la « pluralité linguistique » qui ne souscrivent pas à l'idée que le monolinguisme est la norme, puisqu'ils échappent à un implicite qu'ils auraient pu lire dans la question posée, s'ils l'avaient eu d'avance en tête : ils ne répondent pas comme s'ils pensaient que chaque locuteur est lié à un « lecte » et dans l'obligation de faire des choix exclusifs. Un nombre important d'entre eux répond en effet qu'ils devront s'adapter aux circonstances, revendiquant ainsi un répertoire varié, structuré de manière complexe par le statut des interlocuteurs, l'objet de l'interaction, le lieu, etc.

Il est frappant aussi de constater qu'alors que les BTS semblent se caractériser par une adaptabilité surtout « agie », et évoquée « en situation », les témoins du groupe INFO-COM semblent se rapprocher plus du pôle que l'on pourrait appeler adaptation « dite » (Moreau, 1996 : 109), puisqu'ils tiennent un discours plus distancié, plus explicite, sur ces phénomènes.

On peut, avec l'auteur de l'article, penser à l'influence probable d'études, à la fois plus longues et plus influencées par des préoccupations linguistiques et langagières, mais on ne peut s'empêcher de se demander si le fait d'accéder à ce niveau et à ce type d'études ne pourrait être, partiellement au moins, lié à des paramètres sociaux : appartenances sociales différentes, voire origines métropolitaines, ou contacts avec des locuteurs de français perçus comme légitimes ? Il semble que les données de l'enquête ne permettent pas de trancher de manière claire.

2. La saillance du « technolecte » : Claudine Bavoux souligne, à juste raison, ce qu'elle analyse comme une saillance du technolecte dans le discours des informateurs, et en dégage un enseignement important : les informateurs semblent parfois espérer une sorte de compensation de leur compétence en langue « générale » par des aptitudes dans leur technolecte professionnel, ce qui leur procurerait un surcroît de sécurité linguistique.

On peut prolonger cela de plusieurs manières : d'une part en s'interrogeant sur la vision que semblent avoir les informateurs du technolecte, qui doit probablement, et comme toutes les « langues de spécialités », consister essentiellement en une composante terminologique s'appuyant, pour ainsi dire, sur des composantes phonologiques, syntaxiques, etc. communes à la langue générale et

au technolecte. Compte tenu du risque de fréquence de certains éléments (phonologiques surtout, peut-être syntaxiques) dans le discours, on peut se demander si cette sécurité linguistique ne risque pas, sauf stratégies particulièrement virtuoses d'évitement des zones mal maîtrisées de la langue, de se révéler un peu illusoire. En effet, si le locuteur peut espérer éviter certaines structures syntaxiques, pourvu qu'elles ne soient pas trop fréquentes en discours, tel est plus difficilement le cas des structures phonologiques, sauf phonèmes peu rentables. Or on sait bien que les oppositions les plus informatives sur le plan sociolinguistique en zone franco-créolophone, sont très fréquentes : /i/ # /y/ par exemple : /vwatyR/ # /wvatiR/ pour de futurs techniciens de l'automobile, sans compter le /R/ lui-même, parfois réalisé par un allongement vocalique en prononciation locale (français de La Réunion et/ou créole). Il semble bien que cette représentation des choses relève plus du confort procuré par des représentations peu fondées que de quoi que ce soit ayant quelque chance de se réaliser concrètement. En fait, ne peut-on pas traduire cela de deux façons non mutuellement exclusives ? D'une part, la maîtrise d'un vocabulaire technolectif procurerait aux locuteurs une certaine sécurité linguistique (peut-être d'ailleurs plus face aux clients qu'aux collègues ?) ; de l'autre, la maîtrise d'un savoir technologique confère sans doute une certaine sécurité « sociale » aux intéressés, qui compenserait en quelque sorte l'insécurité linguistique (qui peut se concevoir comme un type particulier de sécurité « sociale ») ?

Cette hypothèse soulève une autre question, celle de ce que l'on peut considérer dans un premier temps comme la double orientation du technolecte : à destination de collègues techniciens, à destination des clients. On s'aperçoit alors que l'utilisation du technolecte avec des interlocuteurs qui sont des techniciens procure sans doute une sorte de sécurité linguistique (ne serait-ce que par le sentiment d'appartenance qu'il confère), puisque cela place les interlocuteurs « hors champ » par rapport à la langue commune, dans un champ où des règles et hiérarchies de règles (linguistiques, pragmatiques) particulières entrent en jeu, règles qui sont favorables au locuteur en insécurité dans la langue commune, à condition qu'il maîtrise le technolecte. En même temps, on peut se demander si les choses sont aussi simples : l'utilisation du technolecte peut sans doute éblouir un profane, mais en aucun cas un technicien, qui est sans doute même en mesure de contester la justesse d'un terme, l'utilisation d'un générique au lieu d'un spécifique, etc. mais est

peut-être moins susceptible, concédons-le, qu'un locuteur en situation « ordinaire » de porter des jugements sur la prononciation, la syntaxe, aspects moins valorisés dans ce type d'échanges ?

3. Dernier point sur lequel il me semble utile de réagir : « avoir un bon contact avec la clientèle » est une qualité attendue de la part du professionnel. Il semble clair que, en situation de plurilinguisme peut-être encore plus qu'en tout autre, cela implique quasi-automatiquement des aptitudes (socio)linguistiques : sélectionner la langue adéquate en fonction du client, changer de code quand cela est nécessaire, ajuster la précision du lexique à la compétence du client pour éviter de lui donner le sentiment d'être exclu ou incompetent, sont autant de choix qui ont un versant (socio) linguistique et un autre, indissociable, « commercial ». J'aurais tendance à considérer cet aspect comme l'un parmi les plus importants mis en lumière par cette enquête : le fait, paradoxalement, de mettre en relief une aptitude en l'analysant comme n'ayant rien à faire avec le linguistique, alors qu'elle ne peut qu'impliquer de très sérieuses aptitudes linguistiques.

Cela peut constituer un axe de réflexion à développer avec des étudiants dans des formations professionnelles : les actes en apparence non linguistiques, où se niche, pourtant, une importante composante linguistique, peut-être d'autant plus importante qu'on ne la voit pas au premier regard.

Cette enquête, en un sens, permettrait pour ainsi dire d'inverser la question de départ, que l'on pourrait paraphraser de la manière suivante : « Où est-ce que la dimension linguistique joue un rôle ? », pour la transformer en « Où est-ce que la dimension linguistique ne joue aucun rôle ? ».

C'est sans aucun doute la même question, mais une vigilance orientée différemment.

BIBLIOGRAPHIE

- BAGGIONI, D., et ROBILLARD, D. de, *Île Maurice, une francophonie paradoxale*, Paris : L'Harmattan, 1990.
- BLANCHET, P., *La linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2000.
- MOREAU, M.-L., « Insécurité linguistique : pourrions-nous être plus ambitieux ? Réflexions au départ de données camerounaises, sénégalaises et zairoises », in *Français régionaux et insécurité linguistique*, BAVOUX, C. (éd.), Paris : L'Harmattan, 1996, p. 103-115.

- ROBILLARD, D. de, *L'aménagement linguistique : problématiques et perspectives*, Thèse de doctorat nouveau régime, Université d'Aix-Marseille 1, Aix-en-Provence, 1989.
- SALIN, G., *Les représentations de la variation en périphérie tourangelle*, Mémoire de Maîtrise en Sciences du Langage, Université de Tours, 2000.

